



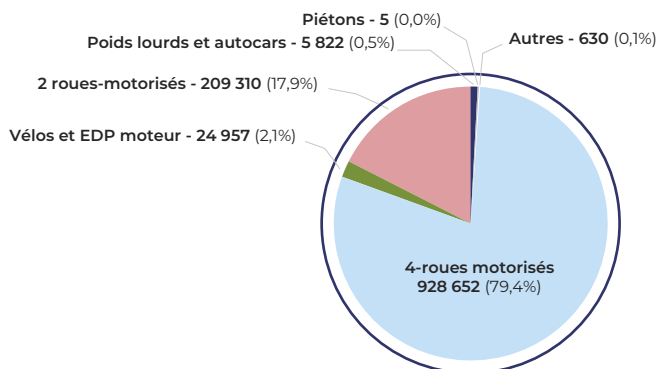
Infractions au Code de la route

POLICE MUNICIPALE : INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Source : Ville de Paris
Direction de la Police Municipale de Paris

- Autres
- 4-roues motorisés
- Vélos + EDP moteur
- 2 roues-motorisés
- Poids lourds + Autocars
- Piétons

Répartition des infractions (procès-verbaux) par catégorie d'usagers



Tendance : Avec une baisse de près de 9 % de procès verbaux en 2022 par rapport à 2021, la catégorie des 4-Roues motorisés représente près de 79 % des infractions au Code de la route relevées par la Police Municipale, en baisse de 4 points quand dans le même temps les procès verbaux à l'encontre des 2-roues mortorisés (18 %) et, dans une moindre mesure, des vélos et autres engins de déplacements personnels (2 %) augmentent respectivement de 3 points et 1 point.

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées

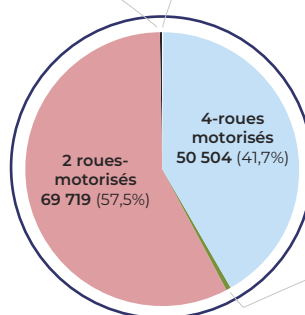
Pour circulation et stationnement dans les voies réservées

Dans les couloirs de bus	236 311	+31%
dont celles issues de la vidéo-surveillance	204 693	+40%
Dans les voies cyclables	43 009	-25%

Pour arrêt ou stationnement gênant

dont sur trottoirs et traversées piétonnes	138 516	-77%
		-23%

Poids lourds et autocars	249	0,2%
Autres	108	0,1%



dont sur les places réservées aux PMR	7 597	+2%
dont sur les aires de livraison	38 293	-80%

Aux règles de la circulation

110 596

-65%



Créée en octobre 2021, la police municipale parisienne est une police d'ultra-proximité, et non une police d'intervention urgente. Elle a pour missions principales de prévenir, de sécuriser et de sanctionner le cas échéant. La police municipale.